

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

D8139

(23p)

**AUDITION de monsieur Gérard NKUSI**

**Gicumbi, le 27/06/2008**

**B.1.9.**

**B.8.7.**

Enquêteur : Bon, j'ai souhaité m'entretenir avec vous après que vous ayez déjà rencontré Francine.

NKUSI Gérard : Nous nous sommes déjà vus.

E : Oui. Elle m'a fait un rapport comme quoi vous étiez passé au bureau et expliqué la situation. Maintenant, je voudrais à mon tour m'entretenir avec vous, évoquer les sujets que vous avez abordé pour mieux appréhender la situation. Il faut essayer de parler plus sur certains sujets.

N : D'accord

E : Je suppose qu'il vous a dit en gros que notre mission, le but recherché est de voir comment les choses s'étaient passées. En fait, si vous voulez faire l'historique des faits, comment ils se sont produits, vous interrogez les gens qui ont vécu cela. J'ai constaté...Elle (NDT : Francine) m'a dit que vous étiez dans la gendarmerie ?

N : Non

E : Vous étiez à l'armée ? Etiez-vous dans l'escadron ?

N : Oui

E : Donc, en allant à Dar-es-Salaam ?

N : Oui, en allant à Dar-es-Salaam

E : En gros, c'est de cela que je voudrais que nous parlions. Si vous avez autres choses à dire, je pourrais vous poser des questions.

N : Oui

E : de me dire la date à laquelle vous êtes partis (NDT : quitté le Rwanda pour la Tanzanie, cf. sommet d'Arusha), comment vous avez voyagé, ce qui s'est passé, comment vous êtes arrivés à destination.

N : C'est ça. En fait, en allant à Dar-es-Salaam

E : C'est comment votre nom ?

N : C'est NKUSI Gérard.

E : NKUSI Gérard

---

E : Enquêteur

N : NKUSI Gérard, Auditionné

D8139/2

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Donc pour nous rendre à Dar-es-Salaam, nous sommes partis le 06 avril

E : Oui

N : très tôt le matin

E : Oui,

N : vers 05 heures 30 par là de l'aéroport de Kanombe.

E : Oui

N : Alors, nous avons continué notre voyage vers Dar es Salaam. Mais étant donné que notre avion se déplaçait lentement, il a été nécessaire de faire escale à Nyanza plutôt Mwanza.

E : Oui, à Mwanza

N : Puisque l'avion se déplaçait lentement, cela nécessitait plus de temps.

E : OK

N : Il a été nécessaire de s'arrêter à Mwanza pour prendre le carburant (*NDT : faire le plein, de kérosène*). Après cela, nous avons continué à Dar-es-Salaam.

E : Oui

N : Mais en ce qui concerne la coordination (*NDT : organisation du voyage*), nous avons trouvé que l'avion de HABYARIMANA était déjà arrivé sur place. Il était déjà sur place.

E : Oui

N : L'avion de HABYARIMANA était déjà sur place. Donc, nous, nous étions avec des GP (*NDT : gardes présidentiels*) et les journalistes. Eux sont immédiatement partis vaquer à leurs occupations. Nous, nous sommes restés sur place, faisant le nécessaire pour préparer notre retour.

E : Oui. Vous, vous êtes partis le 06 au matin ?

N : Oui, le 06 très tôt le matin vers 05 heures 30. Notre avion avait tous les appareils nécessaires. Il faisait nuit encore. On a essayé de décoller vers 05 heures 30 car il fallait aussi apprêter l'aéroport. Le souci était que l'aéroport de Mwanza n'avait pas de balisage.

E : OK

---

21

E : Enquêteur

N : NKUSI Gérard, Auditionné

D8139/3

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Il n'y avait pas d'éclairage latéral de sorte que l'on puisse atterrir facilement. Il fallait avoir l'éclairage.

E : C'est ça.

N : Alors, nous sommes passés par Mwanza. Nous y avons fait une escale, juste le temps de prendre du carburant.

E : Oui

N : Après cela, nous avons continué et allé à Dar-es-Salaam.

E : Oui

N : Arrivés à Dar-es-Salaam, nous avons trouvé que l'avion de HABYARIMANA était sur place. C'était un avion rapide, un Falcon 50.

E : Oui

N : Le notre était du type « Mer Atlas ». Mer Atlas, ce sont des vieux avions.

E : Un avion français, n'est-ce pas ?

N : Oui, c'est un avion français.

E : un avion français

N : C'est parce qu'il était lent. L'avion de HABYARIMANA était déjà sur place. Le personnel de l'Ambassade était venu accueillir les GP et les journalistes. Ils ont immédiatement été amenés au site où le sommet devait se tenir. Ces journalistes devaient couvrir les événements et les GP assurer la sécurité.

E : Oui

N : Alors nous, nous sommes allés à l'hôtel « Star light »

E : Oui

N : « Star light ». Alors, c'est le soir que ces GP (*NDT : gardes présidentiels*) sont venus et nous sommes rentrés tous ensemble.

E : Oui

N : Alors, bref, le sommet s'est tenu à l'hôtel « Kilimandjaro ».

E : Oui

N : Et il y a une distance, un petit trajet de quelque 30 minutes de l'hôtel Star light à ce site étant donné que l'hôtel Star light était situé dans un quartier appelé

D 8139/4

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

Kariako. Et l'hôtel Kilimandjaro était toute proche. Je ne vais pas me souvenir très bien du nom de l'endroit

E : Oui, oui, je comprends.

N : Oui, je vais me souvenir. Alors, le sommet a eu lieu mais nous n'avons pas pu le suivre étant donné que nous avions d'autres occupations et de veiller sur les membres de la délégation.

E : Oui

N : On n'avait le temps de se balader.

E : Oui

N : pour se libérer du travail et poursuivre après. Ce n'était pas facile car nous étions partis là-bas avec d'autres personnes (*NDT : en délégation*). Nous n'avons pas su les règlements du sommet.

E : Oui

N : Et puis, nous n'avons accédé à cet hôtel que plus tard lorsque l'état Tanzanien a accepté de nous prendre en charge.

E : Oui

N : C'est alors que nous avons accédé à cet hôtel

E : à l'hôtel « Kilimandjaro » ?

N : Oui, à l'hôtel « Kilimandjaro »

E : Oui, là à Dar-es-Salaam, là où le sommet s'est déroulé. Quand y êtes-vous arrivés ? Sur le site du sommet ?

N : sur le site du sommet.

Donc, le lendemain, le 07 avril

E : Oui

N : le 07 avril au matin. Moi, je me souviens qu'on est venu me dire à mon hôtel que l'avion de HABYARIMANA a été abattu.

E : Oui

N : vers 15 heures 30 ou 16 heures par là. Entretemps, c'est à ce moment qu'ils sont venus sur place.

D 8139/5

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Oui

N : Evidemment, nous avons été... On a immédiatement pensé à beaucoup des choses comme toute personne en difficulté.

E : Oui

N : Alors, le lendemain matin, vers... c'est ce que je pense, vers 11 heures ou... non à propos des heures, je ne peux pas le savoir. Dans tous les cas, c'était dans l'après-midi. Oui, le 07 avril. C'est alors que les Tanzaniens sont venus nous chercher à l'hôtel « Star light » où nous étions hébergés. Ils nous ont dit : « Nous allons vous amener à l'hôtel Kilimandjaro » Arrivés à l'hôtel, ils nous ont dit : « nous avons appris les problèmes que votre pays a connus, ceux qui sont partis... »

E : Moi, je disais surtout...Je voudrais vous demander. Le 06, le jour où le sommet allait avoir lieu, n'avez-vous pas suivi son déroulement ?

N : Non. Nous n'avons pas accédé à Kilimandjaro (NDT : l'hôtel)

E : Vous n'y avez pas été ?

N : étant donné que nous savions que le sommet était le dernier. Nous sommes restés dans les proches alentours, où l'on pourrait dire le quartier commercial, en train de faire de petits achats.

E : Oui

N : Alors, le soir...ou sinon même Kilimandjaro (NDT : l'hôtel), on pouvait ne pas y accéder.

E : Oui

N : Car nous, nos passagers, nous devons passer la nuit à l'hôtel « Star light ». Nous sommes immédiatement partis. Nous ne pouvions pas y accéder, sans motif évident.

E : (NDT : manque la question)

N : Il y en avait car nous étions avec les membres de l'équipage.

E : Aha !

N : Oui

E : Quand HABYARIMANA est-il arrivé sur place ? A quelle heure ?

N : A Kilimandjaro (NDT : hôtel Kilimandjaro)

D8139/6

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Oui

N : Nous ne pouvons pas le savoir car évidemment, notre avion est arrivé

E : plus tard que le sien (*NDT : plus tard que l'avion de HABYARIMANA*)

N : plus tard que l'avion de HABYARIMANA

E : Vous avez trouvé qu'ils étaient sur place ?

N : Oui

E : Alors quand y êtes-vous arrivé ? Cela est clair. Il y a longtemps

N : Entretemps, le moment, je ne sais pas si cela est compréhensible, vers l'avant-midi.

E : Oui

N : C'était l'avant-midi

E : C'était l'avant-midi ou avant.

N : Oui, c'était dans l'avant-midi. L'heure est...

E : OK. Vous n'avez pas su l'heure à laquelle le sommet a débuté ?

N : Vraiment, le sommet...Je ne l'ai pas su étant donné que nos missions. Cela ne nous concernait pas. Les journalistes, eux pouvaient même s'ils sont en retard dire: « *le sommet a débuté à telle heure* » Eux le savaient, en plus des GP (*NDT : gardes présidentiels*) chargés de la sécurité.

E : Oui

N : Nous, nous ne le savions pas. Cela n'était pas dans notre agenda.

Vous comprenez qu'au moment où cela a été fait et que vous dites : « *moi, je suis prêt à faire partie de la délégation, vous faites avec* ». Nous avons toujours ...Ce ne sont pas des choses qui sont toujours dans notre programme.

E : A quelle heure était prévue le départ ?

N : A Dar-es-Salaam ?

E : Oui

D 8139/7

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

- N : Normalement, nous avons dit...Nous nous sommes venus... Nous devons partir de l'hôtel vers 06 heures du matin. A 06 heures du matin, nous devons quitter l'hôtel.
- E : Le 07 ?
- N : Oui, le 07 pour que...
- E : Donc, vous alliez passer la nuit ?
- N : Nous allons y passer la nuit. C'était le programme qui nous avait été donné.
- E : Pourquoi ?
- N : Parce qu'évidemment, notre avion avait un problème. Vous comprenez que de Dar-es-Salaam à Kigali en faisant une autre escale à Mwanza. Nous allons y arriver la nuit alors que leur aéroport n'est pas balisé (*NDT : éclairage de piste d'atterrissage*)
- E : Oui, j'ai compris. Vous avez été contraint de passer la nuit.
- N : Oui
- E : C'était nécessaire que vous passiez la nuit. Aha ! Vous étiez une délégation de combien de personnes, dans cet avion ?
- N : Normalement, à l'aller, peut être...nous étions, disons l'équipage, nous sommes 4 personnes. Avec les passagers avec qui nous avons fait le voyage, nous étions à peu près une quinzaine de personnes. Je ne me souviens pas très bien le nombre exact. Nous étions une bonne quinzaine.
- E : L'équipage était...MUNYANGEYO, étiez-vous avec lui ?
- N : Non. MUNYANGEYO, nous n'étions pas avec lui. En revanche, nous étions avec le nommé MUGENZI Innocent. C'est lui le rwandais avec qui nous étions. Les autres étaient des blancs.
- E : des Français
- N : Oui
- E : Comment s'appelaient-ils ?
- N : L'un s'appelait Jean Michel LACOSTE. L'autre Alain MONTIEL
- E : Alain. Alors, était-il toujours là ?
- N : Oui, il était toujours là.

D 8139/8

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Au retour, ont-ils passé la nuit ? Ou ils ont continué directement

N : Ces Français. Normalement, ils ont passé la nuit à l'hôtel. Nous étions ensemble à l'hôtel « Star light ».

E : Oui

N : Lorsque nous sommes allés à l'hôtel Kilimandjaro, nous avons été transférés en même temps qu'eux.

E : Oui

N : A un certain moment, au Rwanda, les coopérants étrangers

E : Oui

N : quittaient le Rwanda et rentraient chez eux.

E : Oui

N : Les Français ont eux aussi pris le chemin de Dar-es-Salaam pour rentrer au pays.

E : sans revenir ici

N : sans revenir ici, oui

E : C'est ça. Mais, avez-vous des informations sur le déroulement du sommet. Disons, l'heure à laquelle le sommet a débuté, l'heure à laquelle le sommet a été clôturé. Vous ne l'avez pas su ?

N : Bon, d'après ce que les gens nous ont dit

E : Oui

N : Ils nous ont dit que le sommet... Je ne me souviens pas très bien de l'heure mais le sommet a pris fin entre 18 heures et 20 heures. C'est ce que je me souviens ou alors l'avion aurait décollé de Dar-es-Salaam à 20 heures. Je ne me souviens pas très bien. Dans tous les cas, c'est entre 18 heures et 20 heures car vous comprenez que le président a d'abord été dans la réunion. Il n'y avait pas d'autre programme. Il pouvait directement rentrer. Cela n'aurait pas pris du temps. C'est dans ce créneau là.

E : Et alors, n'aurait-il pas prévu de passer la nuit ? Ou cela ne figurait sur le programme ?

N : Moi, pourtant

E : Oui



D8139/9

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Il n'y avait pas de programme comme quoi il devait passer la nuit (NDT : *HABYARIMANA*)

E : C'est ça.

N : Non, nous n'en savions rien, nous car nous avons prévu que le lendemain matin à 06 heures de quitter l'hôtel, de quitter l'hôtel où nous étions hébergés pour aller à l'aéroport.

E : Oui

N : Alors bref. nous pensions que les GP (NDT : *gardes présidentiels*) auraient déjà fait leur boulot de le protéger (NDT : *d'assurer la sécurité de HABYARIMANA*). Evidemment, il a quitté la salle de réunion et directement dirigé vers l'aéroport. Si vous regardez bien, il n'y avait pas de programme de passer la nuit sur place. C'est ce que je pense. Je n'ai pas d'informations. C'est ce que j'ai entendu.

E : Oui. Au juste, quand avez-vous intégré l'armée ?

N : Moi, j'ai intégré l'armée en 1981.

E : 1981

N : Oui

E : enfin...

N : 1981

E : Où avez-vous été successivement ?

N : Voyez-vous... les endroits où j'ai vécu. J'ai intégré l'armée. Je suis directement allé à l'école des sous-officiers.

E : Oui

N : des sous-officiers de Butare

E : Oui

N : En 1981. Je pense vous l'avoir dit. En 1982, j'ai commencé une formation. Alors, en quittant l'école des sous-officiers, en entrant à l'école des sous-officiers, je suis d'abord passé brièvement au centre d'entraînement commando car c'était la règle. Pour être accepté, il fallait passer par le centre d'entraînement commando.

E : Oui

D8139/10

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Alors, après le centre d'entraînement commando comme j'étais un technicien diplômé A3 en automobile (*NDT : en mécanique auto*)

E : Oui

N : Donc, à l'état-major, ils ont vu que j'avais d'autres compétences en lien avec cette formation, évidemment après le centre d'entraînement commando.

E : Oui

N : Je remplissais les conditions pour aller faire une formation en mécanique avion

E : Oui

N : D'ailleurs, j'ai été faire ma formation de mécanique avion en 1983, en octobre 1983.

E : Où faire la formation ?

N : En Grèce

E : Ah oui !

N : Après la Grèce en 1986, je suis rentré au pays. Je suis resté là, travailler à l'aéroport.

E : Oui

N : Je travaillais à l'aéroport car j'étais mécanicien avion

E : C'est ça.

N : En ce moment, les mécaniciens avion étaient peu nombreux.

E : Oui, c'est ça.

N : C'est là que j'ai travaillé précisément.

E : Quel grade militaire aviez-vous alors ?

N : J'avais le grade d'Adjudant

E : Vous étiez adjudant en ayant terminé ...

N : Oui

E : OK. Donc, vous travailliez là à l'aéroport ?

N : Oui, c'est là que je travaillais. Nulle part ailleurs.

D8139/11

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : C'était dans quel immeuble que vous appelez aéroport ? Où étaient les armes ? Qui en assuraient la sécurité ?

N : Bon. Etant donné que c'était en période de guerre depuis 1990

E : Oui

N : Il y avait une unité appelée bataillon léger de lutte anti-aérienne

E : C'est ça.

N : Il y avait cette unité là qui disposait d'une mitrailleuse anti-aérienne.

E : C'est ça.

N : Je crois qu'ils étaient installés sur les bouts de piste d'aéroport.

E : Oui

N : uniquement la batterie artillerie anti-aérienne. Alors, il y avait une autre unité appelée batterie artillerie de campagne.

E : Oui

N : Il avait peu d'éléments que je ne connais pas. Nous, nous sommes encore restés sur place, dans l'enceinte où nous travaillions, n'étant pas trop occupés. Alors voyez-vous, les agents de la MINUAR (*NDT : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda*) avaient des moyens. Nous, nous n'allions pas dans les patrouilles ou encore dans des missions avec des objectifs. Car nous voyions les Belges que nous croisions tous les jours. Nous pensions qu'ils avaient un mandat, ces Belges.

E : Ce sont des Belges mais

N : Oui, au sein de la MINUAR, il n'y avait pas de Français.

E : Oui

N : Car je me souviens quand les Français sont venus avec l'opération Noroit

E : Oui, Noroit (*NDT : opération NOROIT, menée par l'armée Française en 1990-1993*)

N : des Français

E : Oui, oui

N : car les Belges étaient déjà partis.

N° du Parquet: .9729523030.  
N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

D8139/12

- E : Oui, oui
- N : Nous les croisons de passage. Il y avait un dispositif mis en place de la même manière qu'au mois de mai à l'aéroport. Pour la défense, il y avait des unités détachées au niveau militaire. Nous, nous n'avions pas ces détails de la sécurité.
- E : Vous n'aviez jamais emprunté cette route Kanombe-Kabuga-Mulindi, là au Km 19 (NDT : point kilométrique 19), vous ne voyez pas comment l'endroit se présente ?
- N : Dès le début de la guerre
- E : Oui
- N : Depuis que la guerre a éclaté. Bref, les militaires, nous sommes restés en état d'alerte.
- E : Oui
- N : Nous. De sorte que nos déplacements étaient des déplacements justifiés, dans des endroits précis, sans devoir tâtonner.
- E : Oui
- N : De sorte que...en plus, nous n'avons emprunté cette route qu'une seule fois. Mais vous ne pouvez pas vous imaginer que ...
- E : une seule fois ? Quand ça ?
- N : C'est une seule fois, en 1994. C'était en ...
- E : Moi, je voudrais que voir si en 1994 au mois d'avril peut-être, y avait-il des barrages dans ce secteur ?
- N : Non. En ce moment... surtout... En fait, comme je travaillais à Kigali et que ma résidence était ici, je n'avais pas le temps d'aller voir cela. En plus à Kigali. Non, cela n'a jamais été nécessaire. Bref depuis l'enclenchement de la guerre.
- E : Votre famille résidait-elle ici ?
- N : Les enfants étaient ici mais j'étais avec mon épouse. Oui, c'est ça.
- E : Donc, la réunion s'est terminée le soir ?
- N : C'est ça. La réunion a pris fin le soir d'après ce que les informations que j'ai entendues
- E : Oui

D 8139/13

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : car c'est à ce moment que les GP (*NDT : gardes présidentiels*) sont rentrés en passant à l'hôtel et disant que la réunion a pris fin. Je ne me souviens pas très bien de l'heure mais eux aussi sont arrivés le soir dans ce créneau-là

E : Oui. A quelle heure vous ont-ils rejoint ?

N : Evidemment, je ne pourrais pas être plus précis quant à l'heure.

E : Oui, il faut estimer, approximativement. Cela se comprend.

N : Donc, pareil, entre 18 heures et 20 heures

E : Eux ne vous ont pas dit comment s'est déroulé le sommet ? Quand ils sont rentrés ? Ils ne vous ont rien dit à ce sujet, ces GP ?

N : Sauf que j'ai entendu ces GP dire... C'est ce que les GP disaient ; que la réunion s'appelait « Sommet sur le Burundi » mais que les questions débattues concernaient le Rwanda. C'est cela que nous avons pu suivre. C'est cela que nous avons pu savoir. En fait, le sommet était un sommet sur le Burundi mais les questions débattues concernaient le Rwanda.

E : Oui

N : Tout le gouvernement ne pouvait pas... En tout cas, si nous avons eu la possibilité d'en discuter, nous aurions pu le faire car même les journalistes, on se connaissait.

E : Qui étaient ces journalistes ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

N : Non, je ne me souviens pas d'eux. Mais il y a un qui a été sympa envers moi. Il s'appelle NGEREJAHO Jean-Baptiste.

E : Oui

N : Un autre était photographe. Il s'appelait NTAMUKUNZI Jean-Baptiste. Oui NTAMUKUNZI Jean-Baptiste. Et un autre qui travaillait à la télévision. Son nom m'échappe...

E : Vous n'avez pas de leurs nouvelles ?

N : Je ne peux pas avoir de leurs nouvelles sauf que le nommé NTAMUKUNZI est décédé.

E : Oui

N : Jean-Baptiste

E : Oui

D 8139/14

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Car nous évidemment, nous étions au Congo.

E : Oui

N : Ce NTAMUKUNZI Jean-Baptiste était présent, parmi les populations là au Congo.

E : Oui

N : Il est tombé malade. Les gens qui le côtoyaient ont dit qu'il est apparemment décédé.

E : Oui

N : Mais je n'ai pas de nouvelles de NGEREJAHO et de l'autre.

E : Oui. Aviez-vous voyagé ensemble avec les 2 conseillers du président ?

N : Oui. Il y avait RUNYINYA BARABWIRIZA et un nommé INSONERE. INSONERE était dans ... et il était conseiller. En plus, un autre, c'est MUNYAZESA Jean-Baptiste mais nous n'étions pas avec eux dans le même avion.

E : Oui

N : Eux sont venus dans d'autres avions car à cette époque, il y avait un autre avion d'Air Rwanda.

E : Oui. Donc 3 avions ont été utilisés ?

N : Oui

E : Le président a utilisé le sien.

N : Oui, le président

E : et celui d'Air Rwanda qui avait été affrété

N : Oui, celui d'Air Rwanda affrété

E : Aha ! Si nous revenons un tout petit peu en arrière. Au Rwanda, il fut un moment où le climat politique était mauvais. Le temps du multipartisme. Les partis d'opposition CDR (*NDT : Coalition pour la Défense de la République*) avaient été instaurés...oui. Il y avait aussi des hostilités envers la MINUAR (*NDT : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda*). Il a catégoriquement été combattu, la MINUAR des Belges. Dans tous les cas, avez-vous connu la situation telle qu'elle se présentait ?

N : Non. Bon, peut être ce que je dirais à ce sujet

D 8139/15

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Oui

N : Vraiment, cela a existé, un temps très tendu. Vous comprenez évidemment qu'au Rwanda, il y avait des partis d'opposition, les CDR... pensant être un parti politique des Hutu exclusivement.

E : Oui

N : C'était un parti politique d'opposition que je dirais

E : extrémiste

N : Voilà. Alors, il y avait d'autres partis politiques d'opposition affiliés mais cela a provoqué des scissions au sein de ces partis. Et je pense que c'est la raison pour laquelle sont nés les PL power (NDT : Parti Libéral power), PSD power (NDT : Parti Social Démocrate power), MDR power (NDT : Parti Démocratique Républicain power). Cela faisait suite à ce nouveau phénomène. Ce phénomène a pris naissance au sein des gens qui étaient dans ces partis. Ils ont eu ces prétextes. Ce sont des choses qu'ils avaient inventées mais bref tout en étant évidemment sous l'aile du FPR (NDT : Front Patriotique Rwandais) dans le but de pointer que l'ennemi, c'est le Tutsi.

Ainsi, à l'intérieur du pays, il s'était créé une tension de sorte que les gens se regardaient désormais avec méfiance et méchanceté (NDT : cf, regard félin, de tigre)

E : Oui. Cela se comprend que vous voyiez la rude confrontation entre les partis politiques.

N : Bref, la situation était celle-là.

E : De sorte que la MINUAR a été combattu ?

N : Bon, il y avait des hostilités envers la MINUAR (NDT : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda) car évidemment ce dernier voulait coûte que coûte interférer. Il s'est mis au milieu des belligérants.

E : Oui

N : En interférant, les gens pensaient qu'il pouvait soutenir le FPR (NDT : Front Patriotique Rwandais)

E : Oui

N : Surtout qu'il y a une chose dont je me souviens. Par exemple, la MINUAR envoyait des messages disant que les dépôts d'armements et munitions (à ce moment, les armes et munitions appartenaient aux ex- FAR (NDT : Force Armées Rwandaises), que ces dépôts devaient être fermés et que ce sont eux

D 2139/16

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

qui allaient garder les clés. A ce moment, les gens ont commencé à s'indigner, en disant : « *qu'est-ce que c'est ? Ces gens ne sont pas mandatés pour assurer la sécurité du pays ; qu'ils sont mandatés pour aider les deux parties du pouvoir à se rencontrer et maintenant, ils ...cela, nous ne l'acceptons pas. Ils ont une partie prise et ils veulent nous lier les mains* » de sorte que bref, je ne peux pas nier que cela a existé et vous le savez très bien.

D'une façon officielle, cela n'a pas...mais alors voyez-vous, lorsque les gens se parlent comme ça, ils disent, ils disent que la MINUAR veut que tous les dépôts d'armements et munitions soient fermés et que la MINUAR puisse garder les clés ! Les gens en parlaient sans problèmes. Ce n'était pas un fait extraordinaire mais il n'y avait rien de particulier que de combattre cette proposition. Lorsque les gens se rencontraient, ils disaient que la MINUAR voulait cela. Voilà les informations.

E : Oui, oui, oui. Cela est compréhensible surtout que vous, vous étiez dans l'aviation. Il se peut que des agents de la MINUAR étaient dans les services de sécurité ou

N : Oui ou dans d'autres services

E : Oui. Bon. Revenons aux choses techniques de l'avion si vous êtes pilote. Vous étiez mécanicien plutôt

N : C'est ça.

E : peut être vous en sauriez quelque chose. Est-ce que c'est possible que ce Falcon du président

N : Oui

E : pouvait communiquer avec des agents au sol en étant en plein vol ?

N : Oui. Bon, normalement l'avion dispose des radios mais

E : Oui

N : les radios sont appropriés pour communiquer avec la tour de contrôle

E : Oui

N : avec la tour de contrôle. De sorte qu'il utilise la fréquence DHF. Alors, je ne sais pas beaucoup de connaissances dans les radios car je n'ai pas été formé dans ce domaine. Moi, j'étais mécanicien, cellule moteur. Peut être concernant les radios, je pouvais les démonter, les remonter mais ce qui se trouvait à l'intérieur des radios, je n'en avais aucune notion.

E : Oui



D 8139/17

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : pour savoir le fonctionnement des radios, pour savoir si l'avion a communiqué avec d'autres agents en utilisant ces radios installés à bord, pas les radios de la tour de contrôle.

E : Oui

N : Donc, je ne peux pas le savoir car je pense que les fréquences sont différentes. Je ne peux pas le savoir. Je pense que c'est différent, que la haute fréquence puisse être utilisée par d'autres...bref, ce domaine n'est pas le mien.

E : Oui

N : Mais, je pense que les agents au sol communique avec les agents de la tour de contrôle.

E : Oui

N : seulement, je ne peux pas savoir à propos des autres mais avec une radio de bord d'un avion, on peut communiquer ... Les agents au sol peuvent, peut être communiquaient avec l'avion en plein vol.

E : Oui, là vous n'en savez rien ?

N : Je n'en sais rien.

E : Ces actions dont on a parlé une fois dans le journal Kangura dans les années 1993, 1994 si j'ai bonne mémoire, disant que HABYARIMANA peut être tué. Cela comment a-t-il été perçu ? Cela n'a pas suscité la peur de sorte que ...cela avait un cap ?

N : En fait, cela créait beaucoup de panique dans le pays. Cela créait beaucoup de panique dans le pays et peut être des gens ont commencé à se poser des questions.

E : Oui, car alors...

N : Je pense que quand la guerre a éclaté, le journal Kangura (*NDT : revue rwandaise extrémiste, créée en 1990*) a été... Je dirais qu'il était très populaire aux yeux des extrémistes.

E : Oui

N : car ils pensaient que ce journal est entrain de dire des choses pour les Hutu, bref soufflait sur les braises, que c'était un journal beaucoup lu et en plus disant en général ce qui se passait en ce moment.

E : Oui

D 8139/18

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Bref des choses de prophétie car des fois, il diffusait des choses et vous voyiez que ces choses se passer. Et depuis que Kangura a été crée (il doit avoir été crée avant la guerre en 1990) (*NDT : revue rwandaise extrémiste, crée en 1990*)

E : Oui

N : Avant Kangura, il y avait

E : Kanguka (*NDT : revue rwandaise extrémiste, crée en 1988*)

N : Kanquka

E : Après, il s'est scindé et devenu Kanguka

N : Il y a Kangura et Kanguka. Alors, je pense qu'Hassan NGEZE glissait des articles disant que le pays allait être attaqué

E : Oui

N : Je ne...Je ne me souviens pas très bien. Alors, ainsi, si NGEZE a écrit dans son journal que la guerre va avoir lieu, cela s'est produit.

E : Oui

N : Le lendemain, il a fait une prophétie

E : que le président sera abattu par balle

N : que HABYARIMANA sera tué

E : Oui

N : Donc, il l'a dit. Les gens ont commencé à avoir beaucoup de points d'interrogations dans leurs têtes, se posant beaucoup des questions.

E : Oui

N : Les gens se demandaient HABYARIMANA va être tué par qui ? Etant donné qu'ils voyaient que celui-ci est protégé par des GP (*NDT : gardes présidentiels*) et consort.

E : Ou

N : Alors, il y avait ces rumeurs qui disaient ... Vraiment dans le pays, il y avait une sorte d'insécurité.

E : Oui

D 8139/19

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Les gens n'étaient plus en accord. Une autre chose que peut être je me souviens. Je me souviens de la mort de NDADAYE (*NDT : Melchior NDADAYE, ex-président du Burundi*)

E : Oui

N : A la mort de NDADAYE, il ya eu beaucoup d'incidents dans le pays. Vous voyiez que des gens avaient des points d'interrogations (*NDT : s'interrogeaient beaucoup*) et consort. Cela a amplifié les problèmes dans les têtes des Rwandais.

E : Oui

N : A la mort de NDADAYE ?

E : Oui. Cela n'a pas augmenté en fait la tension des extrémistes et amener d'autres motifs de...

N : C'était un prétexte. Appelons-le comme ça.

E : La mort de NDADAYE au Burundi ne veut pas dire qu'au Rwanda cela se passe pareil. Mais quand les gens ont des mauvaises pensées, dès qu'ils voient une chose de positif, ils s'appuient dessus (*NDT : Ils en profitent pour...*)

N : C'est exact. C'est ce qui se passe la plupart du temps.

E : Oui. Aha ! Vous m'avez dit que vous avez quitté Kanombe pour aller au Congo ?

N : Oui. J'ai quitté la Tanzanie pour aller au Congo car nous avons quitté Dar-es-Salaam. Nous avons pris l'avion d'Air Tanzania

E : Oui

N : Il nous fait passer par Tabora. Alors, nous sommes directement arrivés à Kigoma. A partir de Kigoma, nous avons pris le bateau et nous avons traversé Uvira. Nous sommes remontés jusqu'au Congo (*NDT : République Démocratique du Congo*)

E : Mais, je me demande. Etait-ce à Cyangugu ?

N : Oui, c'était à Cyangugu. Oui, je suis d'abord passé par là car c'était la zone Turquoise

E : Au juste, c'était la zone Turquoise ?

N : Oui

D 8139/20

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Donc, vous avez vécu à Bukavu ?

N : Oui, j'ai vécu à Bukavu.

E : Est-ce que les Français ont continué leur coopération avec les FAR (NDT : Forces Armées Rwandaises) au Congo ou cela s'est arrêté en même temps ?

N : Au juste, je ne le voyais pas.

E : Oui

N : Je ne le voyais pas une fois en dehors du pays. Mais imaginez-vous, les Français, nous étions amis. Nous pensions : en quoi pouvaient-ils nous aider ?

E : Oui

N : Peut être, c'est parce que je suis arrivé au Congo et mené une vie normale. Donc, je suis devenu comme tout le monde.

E : Oui

N : m'occupant des problèmes de ma famille

E : Oui

N : ne suivant pas les autres activités

E : Oui

N : Bref, je pense qu'il n'avait rien de particulier sur le plan militaire, au niveau hiérarchique de l'armée. KABILIGI (NDT : General Gratien KABILIGI) vivait au Sud-Kivu

E : Oui

N : Vous comprenez qu'il travaillait quelque part peut être à l'état-major à Bukavu.

E : Oui

N : Je ne sais pas s'ils avaient les moyens de communication avec les Français. Je n'en sais rien.

E : Oui

N : Mais au moment où nous avons quitté le Rwanda,

E : Oui

N : L'opération Turquoise était encore en place.

D 8139/21

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

E : Oui

N : Elle était encore en place là à Cyangugu.

E : Oui

N : Alors, je ne sais pas si cela a continué ou remplacé par une autre structure. Moi, je suis allé m'occuper de ma famille. C'est là que j'étais.

E : Votre famille, par où est-elle passée ? Ou ils sont passés par Goma, je suppose.

N : Donc, étant donné que mon épouse et les enfants vivaient à Kigali avant le déclenchement de la guerre de 1994. Donc avant le début de la guerre de 1994

E : Oui

N : Nous avons été évacués à Butare et puis nous étions allés nous réfugier à Cyangugu.

E : Oui

N : car j'étais déjà sur place.

E : Aha ! C'est là que vous vous êtes rejoints.

N : Oui, car nous n'avions pas de communications. Il n'y avait pas de téléphone...

E : Ces infiltrations qui se faisaient au Rwanda, d'où provenaient-elles ? Ou elles auraient commencé il y a longtemps, dans les années 1994, 1995 ?

N : Bon. Vous voyez dans les années 1994, 1995 à notre retour au pays.

E : Oui

N : ou plutôt lors de notre fuite (*NDT : notre exil*). Il y a eu des groupes des jeunes qui s'organisaient. Ils venaient au Rwanda. Certains venaient pour piller car c'était connu. Ils venaient au Rwanda pour piller. Des groupes organisés

E : armés

N : des groupes organisés vraiment. Ils abandonnaient leurs occupations habituelles. Ils allaient chercher des armes pour mener des attaques. Alors, après avoir constitué un groupe de la taille d'une section

E : Oui

N : On lui donnait une mission en disant : allez !

D 8139/22

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

En fait, moi, je n'ai pas été impliqué dans ces activités car mon souci, c'était ma famille. Elle était essentielle.

E : Non, ce n'est pas de vous que je parle. Je parle de ce que vous avez vu, comment vous le perceviez.

N : Bon. Il n'y avait pas d'opérations planifiées car il y a des opérations où ils venaient en se disant : allons tuer le bourgmestre (*NDT : le maire*) à tel ou tel endroit. C'est ce genre d'opérations qui étaient menées. Bon. Nous étant donné que je vivais dans un camp de réfugiés de Kashusha.

F : Oui

N : et que je m'occupais plus des problèmes de ma famille

E : Oui

N : Sauf que nous entendions à la radio qu'il y a eu tel ou tel acte

E : Oui

N : Mais déjà, nous ne savions pas quand ils repartaient.

E : Oui

N : Et même quand ils rentraient, nous rencontrions par exemple un jeune. Quand on lui demandait : où étiez-vous ? Ce dernier disait : j'étais parti au Rwanda.

E : Qu'est-ce qu'ils vous disaient à propos de ce qu'ils faisaient ?

N : quoi au juste

E : concrètement ?

N : Oui, alors à ce moment, ils allaient en gros faire des actions de déstabilisation. Au retour, ils disaient : nous voulions faire sauter les installations électriques.

E : Oui

N : Nous voulions par exemple tuer telle ou telle autorité d'une entité administrative. Bref, c'était des opérations de déstabilisation.

E : Oui, c'est ça.

N : Oui

E : OK. Bon. Merci. Nous n'allons pas vous retenir longtemps

D8139/23

N° du Parquet: .9729523030.

N° Instruction : .272/00/13 & 1341.

N : Oui

E : Si j'avais un peu plus de temps, je pourrais revenir pour m'entretenir avec vous davantage

N : Oui

E : car comme je l'ai dit, notre but n'est pas d'accuser tel ou tel personne, non, c'est bien que savoir comment les choses se sont passées en tant que évènements malheureux dans lesquels nous avons vécu, qui ont emporté un nombre indéchiffrable de victimes, lesquels évènements commis par des personnes minoritaires. Moi, je crois que les enfants qui naissent et d'autres doivent faire tout leur possible pour que cela ne se reproduise plus, que cela leur serve de leçon.

N : D'accord

E : N'ayez pas peur. N'ayez aucune crainte que ces gens vont me poursuivre...

(Rires) vraiment, non, très honnêtement, ce n'est rien.

Merci

N : Oui. Merci beaucoup.